



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

• Pour faire connaissance

1-Parmi vous, qui connaît le statut juridique qu'il va choisir ?

2-Parmi ces statuts, lequel aurait votre choix ?

-micro entreprise ;

-entreprise individuelle ;

-entreprise individuelle à responsabilité limitée - Eirl ;

-Sarl / Eurl relevant de l'Ir

-Sarl / Eurl relevant de l'Is

-Sas / Sasu relevant de l'Is

-autres



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

Où se situer ?

Adéquation
au Projet



L'étude de
marché



Les prévisions
financières



Cadre juridique,
fiscal, social



Les « aides »

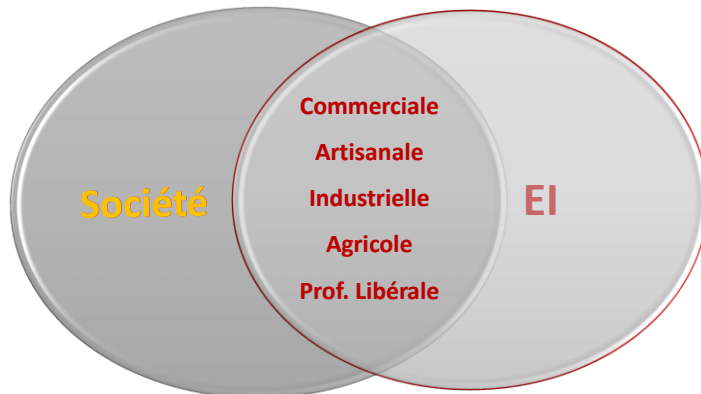




FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

Quelle que soit l'activité exercée, un choix est nécessaire entre l'entreprise individuelle ou la société.



Cas où le statut juridique est imposé :

- Débit de tabac (EI, EIRL ou SNC)
- Certaines activités libérales réglementées (SEL ou SCP)



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

- **Entreprise individuelle** = entrepreneur = personne physique = unicité du patrimoine
 - **Responsabilité indéfinie** au niveau des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de ses biens y compris ceux qu'il a acquis avec son conjoint sous le régime légal de la communauté
 - Tous les biens sont saisissables par les créanciers (professionnels et personnels) sauf la résidence principale.

2 aménagements :

- **protéger les biens immobiliers non affectés** à l'activité professionnelle en effectuant une déclaration d'**insaisissabilité** devant notaire

- opter pour le régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (**EIRL**) en déclarant un **patrimoine d'affectation**, seul gage des créanciers professionnels

- Régime fiscal : impôt sur revenu **IR** – catégorie Bnc ou Bic
- Régime social : sécurité sociale des indépendants (**SSI**) ; environ **44%** de votre résultat imposable
- **Options possibles** : pour le régime de la **micro-entreprise** ou régime de l'impôt sur les sociétés **IS** si exercice en Eirl



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

MICRO-ENTREPRISE

Entreprise individuelle qui relève du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social pour le paiement des cotisations et contributions sociales.

Seuils de CA :

- 170 000 € pour une activité de commerce et de fourniture de logement;
- 70 000 € pour une activité de services ou profession libérale.

Régime fiscal :

- Franchise en base de TVA soumise à des seuils de CA;
- Abattement forfaitaire sur le CA mais option possible pour le versement libératoire.

Régime social :

Le micro-entrepreneur est rattaché à la SSI et le montant des charges et cotisations sociales est calculé selon un taux forfaitaire appliqué sur le CA:

- 12,8 % pour activité de commerce;
- 22 % pour une activité de services ou profession libérale.



FORUM Osez l'ENTREPRISE

19 novembre 2019

- **Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée - EURL**
- **Création d'une personne morale**
 - Rédaction de statuts juridiques
 - La société a un nom, une domiciliation et dispose d'un minimum d'apports pour faire face aux premiers investissements (notion de capital social) : pas de minimum prérequis.
- **Responsabilité limitée** à l'apport en capital social (sauf en cas de fautes de gestion avérée)
- Un associé unique : personne physique ou morale
- Régime fiscal : impôt sur revenu **IR** option possible pour l'IS
- Régime social : sécurité sociale des indépendants (**SSI**) ; environ **44%** de votre résultat imposable ou de votre rémunération si IS
- Comptabilité ; dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

■ Société à Responsabilité Limitée - SARL

- Création d'une personne morale
- **Règles de fonctionnement fixées** par le code de commerce : rédaction de statuts juridiques ; droits de vote des associés proportionnels au nombre de parts détenues ; tenue d'assemblées générales ; nomination d'un gérant
- 2 associés minimum
- Responsabilité limitée aux apports en capital (sauf faute de gestion)
- Régime fiscal : impôt sur les sociétés **IS** option possible pour l'**IR**.
- Régime social : si gérant majoritaire (**SSI**), si gérant minoritaire (régime général)
- Comptabilité ; dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

■ Société par Action Simplifiée - SAS

- Création d'une personne morale
 - **Liberté dans la rédaction des statuts**
 - Capital librement fixé par les associés
 - Possibilité de dissocier les droits de vote et le nombre de parts détenues
- Responsabilité limitée aux apports (sauf faute de gestion)
- Un associé minimum: pas d'associés maximum
- Régime fiscal : impôt sur les sociétés **IS** option possible pour l'**IR**
- Régime social : le président est **assimilé salarié et relève du régime général de la sécurité sociale. Charges sociales environ 82% de la rémunération nette.**
- Comptabilité ; dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

■ Société par Action Simplifiée Unipersonnelle – SASU = SAS à associé unique

- Liberté dans la rédaction des statuts
- Capital librement fixé
- Nombre d'associés égal à 1
- Responsabilité limitée aux apports (sauf faute de gestion)
- Régime fiscal : impôt sur les sociétés, **IS**, option possible pour l'IR
- Régime social : le président est **assimilé salarié et relève du régime général de la sécurité sociale. Charges sociales environ 82% de la rémunération nette.**
 - Comptabilité ; dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

entreprendre	Seul				À plusieurs		
Forme	EI en micro entreprise	EI classique	EIRL	EURL	SASU	SARL	SAS
responsabilité	Illimitée	illimitée	limitée	Limitée	limitée	limitée	limitée
personnalité morale	non	non	non	oui	oui	oui	oui
micro fiscal	oui de droit	non	oui possible	non	non	non	non
fiscalité IR	oui	oui	oui	oui de droit *	oui sur option *	oui, si Sarl de famille	oui sur option *
tva	franchise possible sous certaines conditions ou relève de la tva						
fiscalité IS	non	non	oui sur option *	oui sur option*	oui	oui	oui
social	Tns	Tns	Tns	Tns	assimilé salarié	Tns si gérant majoritaire	assimilé salarié
micro social	oui de droit	non	oui possible	oui possible	non	non	non

* sous conditions

Comparatif simplifié
des statuts



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

Comment choisir ?

- Volonté de s'associer ou pas ?
- **Fonctionnement :**
 - l'entreprise individuelle, c'est simple ;
 - l'entreprise sociétaire : observer du formalisme et obtenir l'autorisation de ses associés
 - mesurer les coûts juridiques de création et ceux liés au fonctionnement ; (si société : particularités comptables et formalisme juridique, Ago, Age ..)
- **Régime fiscal :** comparer l'Impôt sur les sociétés –Is avec l'impôt sur le revenu – Ir ?
- **Régime social:** rapprocher le statut de « Travailleur non salarié » avec celui d'«assimilé salarié » ?



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

• Mon développement ?

- je suis seul aujourd'hui .. et demain je m'associe et/ou j'embauche ?
- je crée sans investir demain l'entreprise investit !

• Pole emploi et le maintien de ses Are ;

2 cas à examiner :

- **maintien de ses Are** lors de son activité professionnelle ;
- aide à la reprise ou à la création d'entreprise (**Arce**)

Remarque : le modèle dividende sans rémunération pendant la période de maintien des Are n'est pas sans risque vis-à-vis de Pole emploi et l'Urssaf. Ceci pourrait être interpréter comme étant un « abus de droit ».



CCI GRENOBLE



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

• Consultez les sites

- BPI France bpifrance-creation.fr



Préparez-vous à réussir votre création d'entreprise

- CERFRANCE Isère <http://www.cerfrance-isere.fr>



CCI GRENOBLE



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

CERFRANCE
CRÉATEUR

L'accompagnement Cerfrance avant la création – reprise

- trouver les financements, le prévisionnel, présentation aux banques ;
- choisir le meilleur statut fiscal et social ;
- Entretien avec vos interlocuteurs juridiques, conseils et comptables
- s'immatriculer ;
- savoir où je vais ;

INSTA'CRÉA
by cerfrance

16

CCI GRENOBLE



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

INSTA'CRÉA by cerfrance



Besoin d'aide
pour vous lancer ?

**1 rencontre CONSEIL
gratuite pour faire
décoller votre projet !**

Prenez RDV dans une agence ou sur nos permanences
CONTACT : 04 76 20 68 70
contact@38.cerfrance.fr

CERFRANCE
ENTREPRENEURS EN FRANCE

INSTA'CRÉA by cerfrance

c'est quoi ?

- 1h30 de rendez vous découverte gratuit pour vous accompagner sur la création d'entreprise
- L'objectif est de répondre à toutes les questions que vous vous posez :
 - Quel statut juridique choisir ?
 - Quel régime fiscal choisir ?
 - Quelles sont mes obligations comptables pour démarrer ?
 - Comment bâtir mon prévisionnel ?
 - Quelle stratégie commerciale ?
 - .../...

CERFRANCE
ENTREPRENEURS EN FRANCE

CCI GRENOBLE



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

19 novembre 2019

• VOS QUESTIONS



merci